Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260321-DEL13_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 16 mars 2026
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice.
Secrétaire : Valentin FLAGEUL.

N° 2026/013 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

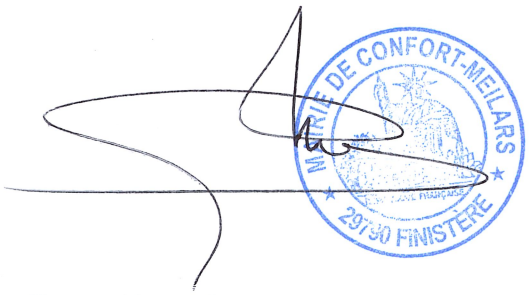
Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Confort-Meilars étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU